



NUMÉRO : 14

Paris, le 20 avril 2017

Le Bulletin FRET à destination des UR, UAD, SF et militants

Dossier : FRET, CE du 28 mars 2017

Réunion : plénière du CE Fret (Clichy)

Délégation UNSA : Xavier LEMAIRE, Guillaume VERET, Olivier SOULAT, Bruno MOINE, Massimo RASTELLI, Christophe BARTOLINI, Sophie GIRARD (ROS)

Direction : MM. LONGEQUEUE (Directeur), ICHKANIAN (DRH), M. AUBAGNAC (RS), Mme MAZURIER (adjoint RS).

Titre : CE Fret – Déclaration UNSA

Pièces jointes :

✓ non



Cette plénière de CE Fret extraordinaire portait 2 sujets à l'ordre du jour :

- Une délibération pour l'assistance d'un expert (Secafi) concernant les sujets des orientations stratégiques, de la consultation annuelle sur la situation économique et financière et sur la consultation annuelle sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.
- Les manquements de SNCF Mobilités Fret vis-à-vis de l'instance du CE Fret

Déclaration liminaire UNSA-Ferroviaire

Monsieur le Président,

Les derniers drames qui ont affecté individuellement des collègues sont catastrophiques pour leurs familles, leurs collègues mais également pour l'entreprise. Le décès accidentel de ce collègue caténariste de 38 ans, père de 3 enfants, survenu le 09 mars, électrocuté lors d'une opération de maintenance ainsi que le geste désespéré d'un collègue engagé syndicalement ont emporté ce qu'il y a de plus cher et de plus respectable : la vie.

Ces drames ne peuvent nous laisser indifférents et plongent leurs proches, au-delà des sentiments d'injustices, dans de profondes douleurs : la vivacité de celles-ci marqueront durablement leur avenir.

Evidemment, la fédération de l'UNSA-Ferroviaire adresse ses plus sincères condoléances aux familles et à l'entourage de ces deux collègues.

UNSA-Ferroviaire, 56 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

Tél. 01 53 21 81 80 – Fax : 01 45 26 46 65 – Email : federation@unsa-ferroviaire.org

La sécurité des circulations, elle aussi, n'a pas de prix ! Pour tendre vers le risque zéro accident, il faut investir sans fin dans des moyens humains et dans la formation. La réduction des coûts de production et la volonté d'augmenter la qualité du transport, que ce soit au Voyageur comme au Fret, ne doivent pas peser sur les indispensables exigences sur la sécurité des circulations. La multiplication des acteurs du transport ferroviaire peut devenir une source de risque qu'il convient de maîtriser. La collision, entre un train de voyageurs et un train fret au Luxembourg, survenue le 14 février dernier, démontre l'absolue nécessité de ne rien céder à la posture historique du haut degré de sécurité. L'UNSA restera vigilante sur les conclusions de l'enquête de cet accident ferroviaire.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces aspects Sécurité lors de cette instance. Nous y évoquerons tous nos doutes quant à la réelle volonté de Fret de mettre en œuvre une politique innovante et efficace.

L'UNSA, vous le savez, a signé l'accord du Forfait en Jours le 17 mars 2017. Les dernières négociations sur cet accord ont permis de clarifier de nombreux points. L'un des sujets fondamentaux, pour lequel nos négociateurs avaient un mandat pour porter des revendications, concernait l'équité de traitement quant aux supports utilisés pour contractualiser :

- l'engagement des salariés,
- le cadrage précis de la charge de travail,
- le formulaire d'entretien individuel,
- le droit à la déconnexion.

L'éclairage apporté par la Direction sur ces points importants car utiles pour chaque situation individuelle, permet de garantir l'unicité de traitement pour tous les salariés éligibles au Forfait en Jours et ce, quel que soit l'EPIC d'appartenance.

Le contenu de l'accord a été amélioré au fil des étapes et la position de l'UNSA de ne pas hâter une signature était légitime au vu des interrogations, méconnaissances, incompréhensions des agents rencontrés sur le terrain.

L'UNSA entend la pluie des critiques et ne partage pas la vision idéalisée, préconisée par des partenaires de ne rien changer à l'héritage de l'accord 35h et la déclinaison du Titre III.

L'accord Forfait en Jours apporte une clarté et une sécurité pour les salariés qui seront réputés autonomes dans les prochaines semaines. Cette sécurisation était tout simplement indispensable.

Il est évident que l'application sur le terrain méritera une attention et une veille permanente. Les équipes de l'UNSA, sont d'ores et déjà mobilisées pour parfaire leurs compétences et décliner leurs connaissances dans les IRP, notamment les CHSCT.

L'accord a le mérite d'inclure dans ses dispositions un comité de suivi et d'actions, qui permettra d'élargir la seule vision de l'état des lieux sur le terrain aux possibilités d'agir pour garantir le respect de l'accord.

En termes de hiérarchie des normes, l'accord construit au sein du GPF respecte l'esprit de la déclinaison des normes. Mieux que le code du travail, mieux que la convention collective, l'aboutissement de l'accord forfait en jours est un signe fort donné dans l'Entreprise, validé par sa signature et par celles des deux organisations syndicales représentatives qui ont pris leurs responsabilités, pour accompagner et améliorer les conditions de travail des salariés du GPF éligibles au dispositif.

Enfin le respect du droit local, Alsace Moselle, est également à souligner. Il complète finalement un accord sécurisé pour tous les acteurs éligibles aux dispositions du forfait en jours.

Dans un autre périmètre, **l'UNSA souhaite évoquer les dernières élections professionnelles de la CPR qui ont eu lieu le 14 mars 2017.** Les salariés de la Caisse ont élu leurs délégués du personnel qui œuvreront pour les 4 prochaines années.

Avec une progression de 21 points, l'UNSA est créditée d'une représentativité de 63%. Ce score est le résultat d'un travail de qualité, reconnu par des salariés contraints à un contexte difficile et en proie à d'incessantes évolutions réglementaires, de modifications des organisations du travail.

L'équipe UNSA élue à la Caisse remercie les électeurs pour la confiance renouvelée et amplifiée.

Ce résultat, comme d'autres avant, conforte l'ensemble des acteurs de l'UNSA pour poursuivre les démarches et les actions syndicales menées sur le périmètre du GPF.

Un autre sujet d'avenir a toute sa place dans le contexte actuel de l'actualité. **L'UNSA a pris l'initiative d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle au travers d'un manuscrit.** L'objectif est d'interpeller le potentiel élu au soir du 7 mai sur le sujet de la place du ferroviaire dans la mobilité et les Transports. Dans ce cadre, la charte de l'UNSA a été respectée et ce n'est pas un comportement sexiste qui nous interdit d'adresser le manuscrit à la candidate nationaliste. Pour se préparer aux évolutions qui ne manqueront pas d'impacter l'Entreprise, et plus largement le transport ferroviaire, aucun sujet n'a été considéré tabou. Le développement du TER, la place des Trains d'Equilibre, l'accessibilité du TGV, la dimension des gares, la politique pour le fret ferroviaire, l'ouverture à la concurrence, le financement du ferroviaire, le cadre social et la protection sociale ... soit autant de sujets qui méritent l'attention des candidats. L'UNSA est devenu un acteur incontournable du rail et se positionne par cette initiative en tant que tel.

Les élections présidentielles qui arrivent dans moins d'un mois vont être déterminantes pour le système ferroviaire français en général, et pour le Fret ferroviaire en particulier.

Lors du débat transport le 22 mars dernier, les représentants des 5 principaux candidats ont pu s'exprimer sur le ferroviaire. Même si les autres modes de transport ont été abordés, il était nécessaire qu'ils expriment leur vision du monde ferroviaire.

Concernant le Fret, sujet peu abordé malgré tout, il ressort des propositions sur le refus de la concurrence (Front National et France Insoumise), sur le retour d'une écotaxe régionale et/ou nationale (Les Républicains).

Pouvez-vous nous dire, M. le Président, ce que vous pensez de ces propositions et les répercussions possibles à Fret SNCF ?

A Fret, l'UNSA voudrait revenir sur l'épisode « Notations » qui est un véritable fiasco cette année, notamment dans une DF (toujours la même) qui veut innover et ne note que des « agents remarquables » (à moins que son DRH se pense lui-même remarquable et veuille rendre sa Direction Fret à son image). L'ancienneté, bien que statutaire, semble déranger... bien que l'exécutif Lillois ait toujours aussi envie de plaire au super exécutif Clichois, l'UNSA ne peut tolérer un diktat du président de commission qui veut imposer ses choix, en feignant de donner la parole aux membres de la commission.

La commission doit être un lieu d'échanges afin de proposer des agents satisfaisants qui ne peuvent être récupérés faute de contingents suffisants. Nous ne pouvons accepter que la notion de « remarquable » soit présente à ce niveau de l'exercice de notation. La Direction veut choisir, qu'elle le fasse en toute quiétude lors des réunions de péréquation. Mais qu'elle laisse les délégués de commission faire leur travail, conformément au statut. **Faut-il rappeler que les requêtes sont confiées aux délégués de commission et non à la direction ? Nous réfléchissons sur la suite à donner à ces procédés, par la voie judiciaire s'il le faut.**

Pour terminer, l'UNSA note la future promotion du Directeur des Ressources Humaines du Pôle Transport Ferroviaire de Marchandises à SNCF Réseau. Il y a donc cette année au moins un cheminot satisfait de l'exercice de notations. Nous en souhaitons bien davantage.

Les enjeux de SNCF Réseau sont énormes, alors espérons pour les collègues de cet Epic que la politique de destruction massive des emplois et des effectifs à Statut, menée à Fret sous sa coupe, ne soit pas un galop d'essai avant de s'attaquer à un autre pan de l'entreprise...

Merci pour votre attention.

La délégation UNSA-Ferroviaire au CE FRET.

Réponses ou éléments de contexte apportés par la Direction

Le président évoque les accidents de travail et les suicides des dernières semaines. Cela ne laisse pas la direction indifférente, qui s'associe à la douleur des familles, des proches, des collègues. Le DRH ajoute que ces aspects doivent être traités en CHSCT.

Retour sur l'accident de Dudelage (Luxembourg) : le dispositif Memor II n'aurait pas déclenché l'arrêt du train, c'est une boucle de rattrapage qui peut connaître une défaillance, cela peut arriver. Mais pourquoi l'ADC n'a-t-il pas freiné, c'est inexplicable. Les CFL ont bien effectué la vérification des installations.

Quant au déraillement à Sibelin d'un wagon transportant du bioéthanol : la sécurité est à l'ordre du jour de la séance. Le produit est non toxique mais ce sont des matières dangereuses et cela interpelle, la sécurité est une priorité fondamentale. La justice a commandité une enquête pour déterminer les causes. Il s'agit d'une rupture de rail sur 1 mètre environ, sous le train. Les wagons se sont couchés.

Dossiers disciplinaires contre des agents : ce n'est pas un phénomène nouveau. Les agents ne sont pas sanctionnés car ils sont opposés à la politique de l'entreprise mais parce qu'ils ont commis des faits que l'entreprise ne peut tolérer.

Sur les propositions des candidats à la présidentielle concernant leur approche du ferroviaire : direction pas en capacité de répondre.

Notations à Fret : le président trouve regrettable la notion d'« agent remarquable », nouvelle norme inventée par DFCA. Le principe du choix est prévu par les textes. Les managers devront assumer leurs choix. Toutes les réclamations seront traitées.

Forfait Jours : il y a un travail actuellement sur la détermination des postes éligibles. L'encadrement de cette recherche est formalisé par les dispositifs de l'accord. Fret sera en conformité avec les définitions du FJ et il convient de choisir les postes éligibles, en faisant ressortir les particularités. Ce travail se fera dans les semaines à venir. Les CHSCT seront informés sous une forme à définir. Les avenants au contrat de travail seront établis courant mai 2017.